

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

CLARIFICATION DE DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL - (N° 2078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par
M. Gouffier-Cha, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 16, après le mot :

« politiques »,

insérer les mots :

« , à l'appui du compte de campagne, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.